

RENTREE DES INTERNES **SEMESTRE NOVEMBRE 2026**

Metz, le 21 septembre 2026

Direction des Affaires Médicales

Hôpital de Mercy
1, allée du Château
CS 45001 - 57085 METZ cedex 03

Valérie RHEIN-TALARD
Directrice

Katia REBELO-SEWASTIANOW
Directrice

Secrétariat
dam.secretariat@chr-metz-thionville.fr
Tél. : 03.87.65.54.00

Département carrière paie
dam.internes@chr-metz-thionville.fr
Tél. : 03.87.68.15.69

Madame, Monsieur,

Le Centre Hospitalier Régional (CHR) Metz-Thionville a le plaisir de vous accueillir en stage pour la période du **lundi 2 novembre 2026 au dimanche 3 mai 2027 inclus**.

Avant votre première prise de fonction, vous devez obligatoirement constituer votre dossier administratif auprès de la Direction des Affaires Médicales (DAM) pour vous permettre d'avoir accès à notre établissement, aux divers logiciels du CHR Metz-Thionville ainsi qu'à votre rémunération.

Ce dernier est constitué de la manière suivante :

- Fiche d'entrée à compléter, dater et signer
- Note relative à la répartition et à l'organisation des gardes d'étages
- Liste des pièces à fournir
- Attestation du supplément familial de traitement
- Formulaire de demande d'internat
- Appel à candidature pour la désignation des représentants des internes
- Note explicative de l'avantage logement et nourriture
- Fiche d'identification individuelle pour les prescriptions
- Attestation sur l'honneur du respect de la charte de laïcité et du règlement intérieur

L'ensemble de vos pièces devront nous être envoyées de façon dématérialisée au format PDF (à l'exception de votre photo qui devra être au format JPEG obligatoirement).

Votre dossier administratif, dûment complété et signé, devra nous être adressé **au plus tard le :**

Mardi 20 octobre 2026 inclus

à l'adresse suivante : dam.internes@chr-metz-thionville.fr

Tout dossier incomplet ne vous permettra pas l'accès à notre établissement, aux logiciels ni à votre rémunération.

Au cours de votre affectation au sein de notre établissement, pour toute question relative à votre situation personnelle, votre rémunération ou encore le suivi de vos congés, vous pourrez prendre contact avec votre gestionnaire carrière paie à l'adresse : dam.internes@chr-metz-thionville.fr

Pour votre parfaite information, une rentrée des internes sera organisée au CHR Metz-Thionville le 2 novembre 2026 (le matin sur Mercy, l'après-midi sur Bel-Air). Cette rentrée sera accompagnée d'un moment convivial sur les deux sites.

Vos gestionnaires vous accueilleront le lundi 2 novembre 2026 à votre arrivée le matin sur le site de Mercy à Metz et en début d'après-midi sur le site de Bel-Air à Thionville.

Dans l'attente de vous accueillir, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Direction des Affaires Médicales
Valérie RHEIN-TALARD
Directrice



RENTREE DES INTERNES – FICHE D'ENTREE

Direction des Affaires Médicales

Hôpital de Mercy
1, allée du Château
CS 45001 - 57085 METZ cedex 03

Valérie RHEIN-TALARD
Directrice

Katia REBELO-SEWASTIANOW
Directrice

Secrétariat
dam.secretariat@chr-metz-thionville.fr
Tél. : 03.87.65.54.00

Département carrière paie
dam.internes@chr-metz-thionville.fr
Tél. : 03.87.68.15.69

NOM – PRENOM :

Nom de jeune fille (si concernée) :

Né(e) le : à

Département / Pays

Nationalité :

Date de validité du titre de séjour :

N° Sécurité Sociale :

Caisse de Sécurité Sociale dont vous dépendez :

N° RPPS :

Photo de l'interne

ADRESSE POSTALE (hors internat pour l'envoi de la fiche de paie)

N° et rue :

Code postal : Commune :

N° de téléphone :

Adresse mail (*lisible*) :

Adresse et coordonnées des parents ou personnes à prévenir en cas d'urgence (**Obligatoire**)

.....
.....

SITUATION DE FAMILLE

CELIBATAIRE ☐

PACS ☐ depuis le :

MARIE ☐ depuis le :

DIVORCE ☐ depuis le :

VEUF ☐ depuis le :

Nom et prénom du conjoint (si concerné(e)) :

Date de naissance :

FONCTIONS

- ☐ INTERNE DE SPECIALITE ☐ INTERNE DE MEDECINE GENERALE
☐ DOCTEUR JUNIOR
☐ POSTE COUPLE avec :
☐ Autre (préciser)

En quel semestre serez-vous pour ce semestre ?

- ☐ 1^{er} ☐ 2^{ème} ☐ 3^{ème} ☐ 4^{ème} ☐ 5^{ème} ☐ 6^{ème} ☐ 7^{ème}
☐ 8^{ème} ☐ 9^{ème} ☐ 10^{ème} ☐ 11^{ème} ☐ 12^{ème}

Merci d'indiquer votre service et votre site d'affectation :

- ☐ MERCY (Metz) ☐ HOPITAL FELIX MARECHAL (Metz)
☐ BEL-AIR (Thionville) ☐ HAYANGE
☐ HIA LEGOUEST (Metz) ☐ Autre

AVANTAGES LOGEMENT-NOURRITURE

- ☐ Aucun avantage
☐ Logé
☐ Logé et nourri
☐ Nourri

CARTE I-CHR

La carte i-chr est une carte à puce personnelle avec photo, obligatoire pour accéder au CHR (parking, self, portes sécurisées).

Merci de nous indiquer ci-dessous si vous possédez déjà une carte i-chr :

- ☐ Possède déjà une carte i-chr
☐ Ne possède pas une carte i-chr

Avez-vous déjà travaillé au CHR Metz-Thionville ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui Fonction(s) :
 Service(s) :
 Année(s) :

Je soussigné(e) M/Mme atteste, sur l'honneur, de l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Date et signature :

Liste des pièces à fournir obligatoirement

Direction des Affaires Médicales

Hôpital de Mercy
1, allée du Château
CS 45001 - 57085 METZ cedex 03

Valérie RHEIN-TALARD
Directrice

Katia REBELO-SEWASTIANOW
Directrice

Secrétariat
dam.secretariat@chr-metz-thionville.fr
Tél. : 03.87.65.54.00

Département carrière paie
dam.internes@chr-metz-thionville.fr
Tél. : 03.87.68.15.69

Rentrée internat novembre 2026, documents à adresser à l'adresse mail :

dam.internes@chr-metz-thionville.fr

* obligatoire avant l'entrée

- ☐ Fiche d'entrée *
- ☐ Carte d'identité *
- ☐ Titre de séjour (si concerné(e)) *
- ☐ Attestation de sécurité sociale *
- ☐ R.I.B. * (obligatoire pour percevoir votre salaire, à votre nom et avec votre adresse)
- ☐ Photo d'identité * [format .jpeg \(obligatoire pour la réalisation du badge\)](#)
- ☐ Déclaration par laquelle le candidat s'engage à se conformer au règlement intérieur de l'établissement et au guide de la laïcité (documents joints)
- ☐ Attestation d'assurance responsabilité **professionnelle**
- ☐ Dans le cas où vous avez des enfants, attestation de supplément familial et copie du livret de famille (nécessaire pour le versement du supplément familial)
- ☐ Certificat de scolarité
- ☐ Formulaire de demande de logement à l'internat si vous souhaitez en faire la demande*
- ☐ Attestation d'assurance pour le logement si attribution d'un logement*
- ☐ Fiche de prescription [à faire signer par votre chef de service](#)
- ☐ Si vous êtes concerné, attestation de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé RQTH
- ☐ Attestation sur l'honneur du respect de la charte de laïcité et du règlement intérieur

Pour les docteurs juniors (documents supplémentaires) :

- ☐ Décision de nomination *
- ☐ Inscription à l'ordre *

Attestation de supplément familial de traitement

Direction des Affaires Médicales

Hôpital de Mercy
1, allée du Château
CS 45001 - 57085 METZ cedex 03

Valérie RHEIN-TALARD
Directrice

Katia REBELO-SEWASTIANOW
Directrice

Secrétariat
dam.secretariat@chr-metz-thionville.fr
Tél. : 03.87.65.54.00

Département carrière paie
dam.internes@chr-metz-thionville.fr
Tél. : 03.87.68.15.69

Je soussigné(e) Mme – M.....déclare sur l'honneur,
percevoir - ne pas percevoir (1), d'un autre organisme **le supplément familial de traitement** pour les
enfants ci-dessous :

Nom et Prénom	Sexe	Date de naissance

Emploi du Conjoint :

Nom et Adresse de son employeur :

.....

Metz, le

Signature

FORMULAIRE A RENDRE au plus tard le **20 OCTOBRE 2026***

* L'attribution des chambres et des studios sera réalisée **le mercredi 21 octobre 2026**

Tout dossier incomplet ou illisible ne sera pas pris en compte

Direction des Affaires Médicales

Hôpital de Mercy
1, allée du Château
CS 45001 - 57085 METZ cedex 03

Valérie RHEIN-TALARD
Directrice

Katia REBELO-SEWASTIANOW
Directrice

Secrétariat
dam.secretariat@chr-metz-
thionville.fr
Tél. : 03.87.65.54.00

Département carrière pale
dam.internes@chr-metz-thionville.fr
Tél. : 03.87.68.15.69

Nom Prénom :

Mail :

Téléphone portable :

Adresse permanente actuelle :

.....

Code Postal : Ville :

1) Est-ce votre adresse ? ☐ OUI ☐ NON

Si NON, à qui est l'adresse (Parents, autres...) ?

2) Etes-vous marié ou pacsé ? ☐ OUI ☐ NON Avez-vous un (des) enfant(s) ? ☐ OUI ☐ NON

3) Etes-vous en situation de handicap ? ☐ OUI ☐ NON

4) Etes-vous véhiculé ? ☐ OUI ☐ NON

5) Sur quel site avez-vous besoin d'un logement ? ☐ Mercy (Metz) ☐ Bel-Air (Thionville) ☐ Hayange

6) Avez-vous déjà été logé dans un des internats du CHR ? ☐ OUI ☐ NON

Si OUI lequel :

7) Avez-vous bénéficié d'un logement dans d'autres internats ? ☐ OUI ☐ NON

Si OUI lesquels et à quels semestres :

8) Dans l'idéal, désirez-vous ? ☐ Une chambre ☐ Un studio

Si studio : faites-vous une demande conjointe avec un autre interne affecté au CHR ? ☐ OUI ☐ NON

Si OUI, NOM Prénom de l'interne concerné :

9) Etes-vous en stage hors subdivision (Inter-CHU) ? ☐ OUI ☐ NON

10) En quel semestre serez-vous pour ce semestre ?

☐ 1^{er} ☐ 2^{ème} ☐ 3^{ème} ☐ 4^{ème} ☐ 5^{ème} ☐ 6^{ème}

☐ 7^{ème} ☐ 8^{ème} ☐ 9^{ème} ☐ 10^{ème} ☐ 11^{ème} ☐ 12^{ème}

Service :

Site :

11) Historique de votre cursus d'interne (Ville / Hôpital / Service) :

1^{er} semestre :

2^{ème} semestre :

3^{ème} semestre :

4^{ème} semestre :

5^{ème} semestre :

6^{ème} semestre :
7^{ème} semestre :
8^{ème} semestre :
9^{ème} semestre :
10^{ème} semestre :
11^{ème} semestre :

Merci de préciser vos motivations pour accéder à un logement à l'internat

- ☐ En cochant cette case, j'accepte les conditions fixées pour l'attribution des chambres des internats du CHR de Metz-Thionville, ci-joint.

Fait à Le Signature :

NB : Pour toute attribution de logement, une convention de mise à disposition sera établie et signée au moment de l'état des lieux d'entrée.

Formulaire de demande de logement à compléter et retourner aux adresses mails suivantes :

dam.internes@chr-metz-thionville.fr

+

contact@raoul-img.fr

+

president.lamin@gmail.com

+

aiphn.nancy@gmail.com

Note relative aux critères de répartition des places d'internats du CHR Metz-Thionville

Direction des Affaires Médicales

Hôpital de Mercy
1, allée du Château
CS 45001 - 57085 METZ cedex 03

Valérie RHEIN-TALARD
Directrice

Katia REBELO-SEWASTIANOW
Directrice

Secrétariat
dam.secretariat@chr-metz-
thionville.fr
Tél. : 03.87.65.54.00

Département carrière paie
dam.internes@chr-metz-thionville.fr
Tél. : 03.87.68.15.69

Cette note présente les critères relatifs à la répartition des places d'internats qui s'inscrivent dans un contexte de forte demande d'hébergement.

Elle a été élaborée conjointement avec les représentants d'internes et les directions concernées.

L'attribution des chambres et des studios sera réalisée le mercredi 21 octobre 2026 lors de la commission d'attribution présidée par les représentants des organisations syndicales LAMIN, RAOUL et AIPHN qui arrêtent la liste.

SITUATION GEOGRAPHIQUE DES INTERNATS

Metz : internat de l'Hôpital Mercy
Thionville : internat de l'Hôpital Bel-Air
Hayange : internat de l'Hôpital de Hayange

LES CRITERES DE REPARTITION

Lorsque toutes les demandes de logements ne peuvent pas être honorées, faute de place, le CHR Metz-Thionville applique les critères suivants par ordre de priorité :

1. Les internes à mobilité réduite
2. Les internes effectuant un stage hors subdivision au CHR Metz-Thionville avec une priorité pour les non lorrains et les plus jeunes
3. Les internes étant dans les plus jeunes semestres
4. Les internes effectuant un semestre au CHR Metz-Thionville pour la première fois
5. Les internes dont le lieu d'habitation principale est le plus éloigné du CHR (kilométrage)
NB : les adresses pourront faire l'objet d'un contrôle en lien avec le CHRU de rattachement (Nancy)

Critère transversal : Ordre d'arrivée des demandes (horodatage DAM faisant foi)

L'attribution d'un studio sera faite en priorité aux couples d'internes tous deux affectés au CHR.

L'attribution d'un studio à une personne seule donnera lieu au paiement d'une redevance mensuelle de **200 euros**.

Les personnes ayant une adresse sur Nancy n'auront pas droit à un studio

L'attribution d'une chambre ou d'un studio est valable uniquement pour 1 semestre et non pour l'année et ce, quand bien même les 2 semestres seraient effectués au CHR. Vous serez informé à l'issue de la commission d'attribution par mail, les emménagements se feront le samedi 31 octobre 2026 de 13h00 à 18h00, le dimanche 1^{er} novembre 2026 de 09h00 à 18h00, ainsi que le lundi 2 novembre 2026 de 07h00 à 09h00 (sur les sites de Metz et Thionville).

Désignation des représentants des internes du CHR Metz-Thionville

Direction des Affaires Médicales,

Hôpital de Mercy
1, allée du Château
CS 45001 - 57085 METZ cedex 03

Valérie RHEIN-TALARD
Directrice

Katia REBELO-SEWASTIANOW
Directrice

Secrétariat
dam.secretariat@chr-metz-thionville.fr
Tél. : 03.87.65.54.00

Département carrière paie
dam.internes@chr-metz-thionville.fr
Tél. : 03.87.68.15.69

Appel à candidature

La représentation des internes au CHR Metz-Thionville se fait par site et est fixée comme suit :

- 1 représentant pour les internes de la spécialité médecine générale
- 1 représentant pour les internes des autres spécialités
- 1 représentant pour les internes de pharmacie
- 1 représentant pour les internes en odontologie

Le représentant des internes :

- est l'interlocuteur privilégié de la Direction des Affaires Médicales pour toutes les questions relatives aux internes (notamment les tableaux de garde),
- siège au sein de la Commission Médicale d'Etablissement conformément aux articles R6144-3 et R6144-4 du Code de la Santé Publique

Concernant les tours de gardes de médecine, il convient qu'il y ait un représentant pour chaque site (Hôpital de Mercy et Hôpital Bel-Air).

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Service :

Site : ☐ Mercy ☐ Bel-Air ☐ Félix Maréchal ☐ Hayange

Déclare faire acte de candidature comme représentant des internes de :

- ☐ Spécialité de Médecine générale
- ☐ Médecine des autres spécialités
- ☐ Pharmacie
- ☐ Odontologie

Date :

Signature :

Document à retourner par voie électronique à l'adresse suivante :

dam.internes@chr-metz-thionville.fr

Au plus tard le mardi 27 octobre 2026

Avantages Logement - Nourriture des internes

Direction des Affaires Médicales

Hôpital de Mercy
1, allée du Château
CS 45001 - 57085 METZ cedex 03

Valérie RHEIN-TALARD
Directrice

Katia REBELO-SEWASTIANOW
Directrice

Secrétariat
dam.secretariat@chr-metz-thionville.fr
Tél. : 03.87.65.54.00

Département carrière paie
dam.internes@chr-metz-thionville.fr
Tél. : 03.87.68.15.69

La présente note a pour objectif de préciser les indemnités compensatrices et les avantages en nature en matière de logement et de nourriture pour les internes et FFI.

1. AUCUN AVANTAGE

Si votre choix se porte sur cette option, vous percevrez les majorations prévues par les textes en vigueur :

- Logement : indemnité mensuelle de 28,03 €
- Nourriture : indemnité mensuelle de 56,19 €

2. LOGÉ

Si votre choix se porte sur cette option, l'avantage dont vous bénéficierez apparaîtra en avantage en nature en plus et en moins sur votre bulletin de salaire.

- Nourriture : indemnité mensuelle de 56,19 €
- Logement : avantage en nature logement calculé en fonction du tableau suivant :

Rémunération brute mensuelle	Pour 1 pièce
Inférieure à 2 002,50 €	79,70 €
De 2 002,50 € à 2 402,99 €	93,00 €
De 2 403,00 € à 2 803,49 €	106,20 €
De 2 803,50 € à 3 604,49 €	119,40 €
De 3 604,50 € à 4 405,49 €	146,40 €
De 4 405,50 € à 5 206,49 €	170,40 €
De 5 206,50 € à 6 007,49 €	199,40 €
Supérieur ou égale à 6 007,50 €	225,60 €

3. LOGÉ ET NOURRI

Si votre choix se porte sur cette option, l'avantage dont vous bénéficierez apparaîtra en avantage en nature en plus et en moins sur votre bulletin de salaire.

- Nourriture : indemnité mensuelle de 28,10 € et avantage en nature d'un montant de 165,00 €
- Logement : avantage en nature logement calculé en fonction du tableau suivant :

Rémunération brute mensuelle	Pour 1 pièce
Inférieure à 2 002,50 €	79,70 €
De 2 002,50 € à 2 402,99 €	93,00 €
De 2 403,00 € à 2 803,49 €	106,20 €
De 2 803,50 € à 3 604,49 €	119,40 €
De 3 604,50 € à 4 405,49 €	146,40 €
De 4 405,50 € à 5 206,49 €	170,40 €
De 5 206,50 € à 6 007,49 €	199,40 €
Supérieur ou égale à 6 007,50 €	225,60 €

4. NOURRI

Si votre choix se porte sur cette option, l'avantage dont vous bénéficierez apparaîtra en avantage en nature en plus et en moins sur votre bulletin de salaire.

- Logement : indemnité mensuelle de 28,03 €
- Nourriture : avantage en nature d'un montant de 165,00 €

Les majorations et avantages en nature sont soumis à cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu.

 	Fiche d'identification individuelle pour la prescription	Réf : DPAM – Pharmacie - Hémovigilance Validation en cours COMEDIMS Validation en cours CME Validation en cours CSTH Validation en cours DIM Date : Novembre 2026 Edition : 2
---	---	--

A RENSEIGNER lors de toute prise de poste
Et en cas de changement de statut, d'affectation ou modification d'état civil
(A remplir en caractère majuscule)

Nom du prescripteur : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Numéro RPPS (11 chiffres) (si docteur junior) : / ____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/

Numéro matricule CHR (6 chiffres) : / ____/____/____/____/____/____/

Statut (cocher le statut qui convient) :

Prescripteurs Autorisés par délégation ☐ Interne ☐ Dr Junior
--

Spécialité médicale ou chirurgicale : _____

Service (s) : _____

Site(s) : ☐ Mercy ☐ Félix Maréchal ☐ UCSA ☐ Bel Air ☐ Hayange
☐ autre : _____

Le chef de service ou le chef de pôle Date : _____ Cachet et Signature	L'intéressé(e) Date : _____ Signature et Paraphe :
---	---

Note relative à la répartition et à l'organisation des gardes d'étages

Metz, le 21 septembre 2026

Direction des Affaires Médicales

La participation au service de garde est **OBLIGATOIRE**.

- Gardes institutionnelles dites « gardes d'étages »

Sites	GARDES INSTITUTIONNELLES dites "GARDES d'ETAGES"		
	HAYANGE	MERCY	THIONVILLE
Nombre de lignes de gardes institutionnelles dites "GARDE d'ETAGES"	1 ligne de GARDE d'ETAGES	2 lignes de GARDES d'ETAGES	1 ligne de GARDE d'ETAGES Ligne partagée entre les Urgences et les étages jusqu'à minuit (interne posté physiquement aux Urgences jusqu'à minuit => priorisation des étages)
Périmètre de la 1ère ligne de GARDE d'ETAGES	Médecine polyvalente Soins somatiques pour les patients hospitalisés en psychiatrie	Allergologie Dermatologie Gériatrie Hématologie Maladies infectieuses et médecine polyvalente Néphrologie Oncologie Pneumologie Hépto-gastro-entérologie	Dermatologie Endocrinologie Gériatrie Hépto-gastro-entérologie Médecine polyvalente Néphrologie Oncologie Pneumologie Rééducation fonctionnelle
Périmètre de la 2ème ligne de GARDE d'ETAGES	Non concerné	Service Adultes Urgences Lignes partagées entre les internes des urgences et les internes réalisant des gardes d'étages	Non concerné

Au début du semestre, la Direction des Affaires Médicales, désigne un tableau de garde pour les secteurs de médecine pour les trois premières semaines.

Le tableau des gardes des secteurs sera communiqué aux internes concernés par le dispositif en amont de la rentrée. Nous vous demandons de bien vouloir vous rendre disponible au cas où vous seriez désigné pour effectuer votre première garde.

Pour le reste du semestre, une réunion de répartition aura lieu par site. Votre participation est obligatoire.

- Pour les internes affectés à Metz :

Une réunion aura lieu le **jeudi 5 novembre 2026 à 13h30**, en salle du conseil de l'Hôpital Mercy (en face de l'accueil de l'hôpital)

- Pour les internes affectés à Thionville et Hayange :

Une réunion aura lieu le **vendredi 6 novembre 2026 à 13h30**, en salle du conseil de l'hôpital Bel Air (bâtiment principal, 8ème étage)

Suite aux réunions ci-dessus, une répartition pour les mois suivants sera décidée.



Nous vous rappelons que votre présence à cette réunion est obligatoire.

En cas de changement de garde

L'interne désigné sur le tableau des gardes est responsable de sa garde, sauf s'il trouve un remplaçant. La DAM ne s'occupera de la reprise d'une garde qu'en cas d'arrêt maladie (justificatif à l'appui) et procédera à une désignation. L'arrêt maladie doit être déclaré le jour même à votre gestionnaire.

Un interne qui change sa garde doit obligatoirement le signaler par mail (dam.internes@chr-metz-thionville.fr) en mettant en copie l'interne qui reprend la garde.

Hôpital de Mercy
1, allée du Château
CS 45001 - 57085 METZ cedex 03

Valérie RHEIN-TALARD
Directrice

Katia REBELO-SEWASTIANOW
Directrice

Secrétariat
dam.secretariat@chr-metz-thionville.fr
Tél. : 03.87.65.54.00

Département carrière paie
dam.internes@chr-metz-thionville.fr
Tél. : 03.87.68.15.69

Note relative aux consignes de départ des logements des internes du CHR METZ-THONVILLE

Direction des Affaires Médicales

Metz, le 21 septembre 2026

Hôpital de Mercy
1, allée du Château
CS 45001 - 57085 METZ cedex 03

Valérie RHEIN-TALARD
Directrice

Katia REBELO-SEWASTIANOW
Directrice

Secrétariat
dam.secretariat@chr-metz-thionville.fr
Tél. : 03.87.65.54.00

Département carrière paie
dam.internes@chr-metz-thionville.fr
Tél. : 03.87.68.15.69

Destinataires
Internes logés à l'internat

Il est demandé aux occupants des différents internats de bien vouloir **quitter leur logement impérativement dans les créneaux suivants :**

- **Le vendredi 30 novembre 2026 de 10h00 à 18h00**
- **Le samedi 31 octobre 2026 de 09h00 à 13h00**

Il vous est rappelé que le logement doit être laissé dans un état de propreté tel qu'il a été trouvé à l'arrivée.

Ne sont pas concernés par cette demande les internes de garde les jours suivants (départ à l'issue de leur garde) ainsi que les FFI, DFMS, DFMSA et stagiaires associés

A titre d'information, avant votre départ, il est indispensable de prendre rendez-vous auprès de M Nabil BENAOUALI, référent CHR Internat, au 03.87.68.15.62 ou au 3 15 69 du lundi au vendredi de 7h à 14h30 ou par mail nabil.benaouali@chr-metz-thionville.fr afin de fixer une date pour votre état des lieux de sortie.

L'interne qui occupe un logement actuellement, et qui est à nouveau affecté au CHR pour le semestre débutant **le 2 novembre 2026**, ne peut pas automatiquement le conserver.

Sa nouvelle demande de logement doit être adressée au plus tard **le mardi 20 octobre 2026** et sera étudiée **le mercredi 21 octobre 2026** par les représentants des internes en partenariat avec la Direction des Affaires Médicales.

Le dossier administratif concernant la rentrée des internes du **2 novembre 2026** est à demander à dam.internes@chr-metz-thionville.fr.

Nous vous rappelons que vous vous êtes engagé par signature de la « convention de mise à disposition d'un logement Internes/Docteur Junior » qu'en cas de dégradation, de perte ou de non restitution des clés, les frais suivants vous seront facturés :

- | | |
|--|-------------------------|
| • Clé de chambre ou d'accès à l'internat : | 15€ |
| • Clé de boîtes aux lettres : | 5 € (internat de Mercy) |
| • Dégradation d'un logement : | Montant des réparations |

Vous remerciant par avance pour votre compréhension.

Les Directrices des Affaires Médicales

Direction des Affaires
Médicales
Valérie RHEIN-TALARD
Directrice

